

## Ne plus etrecoemprunteur sur un crédit immobiler après séparation

Par cl78, le 14/05/2012 à 00:15

Bonjour,

je suis séparé de mon ex concubin depuis 1AN et nous avions contracter un crédit immobilier, je suis co empruntrice et j'aimerais ne plus être coempruntrice. je ne veux plus entendre parler de cette maison je veux lui donner ma part sur la maison et ne plus etre coempruntrice?

Par amajuris, le 14/05/2012 à 00:58

bjr,

vous devez demander à l'organisme de crédit de ne plus être coemprunteur. mais celui-ci n' aucune obligation ni intér^t d'accepter. cdt

Par cocotte1003, le 14/05/2012 à 03:51

Bonjour, le fait que vous gardiez, vendiez ou donniez votre part, n'a strictement rien à voir avec le fait que vous soyez qu'au empruntrice pour l'établissement de crédit, cordialement